

ACTEURS

Grâce à leurs idées, leurs concepts, leur organisation, des porteurs de projets, des entreprises, des acteurs contribuent à leur manière au développement économique de la région. Coup de projecteur sur ces initiatives qui font rayonner la Bourgogne Franche-Comté.



LES AIDES AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, la Banque publique d'investissement Bpi France et différents partenaires proposent de nombreux dispositifs pour accompagner le créateur d'entreprise tout au long de son parcours. En voici une liste non-exhaustive.

FINANCEMENT

ACCRE

L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre) consiste en une exonération partielle de charges sociales pendant les douze premiers mois d'activité.

LE FISAC

(Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un

dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

PRÊT NACRE

Financer les projets des créateurs d'entreprise accompagnés dans le cadre

du dispositif NACRE. Le prêt Nacre est mobilisé pour le financement d'investissement et/ou de fonds de roulement.

LE FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE

Créé initialement par la Région et la BDPME (aujourd'hui Bpifrance), il a pour vocation de faciliter l'accès au financement des entreprises en cours de création, transmission et développement



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

03 80 67 35 72

transaction.dijon@bnpparibas.com

NOTRE SÉLECTION D'OFFRES



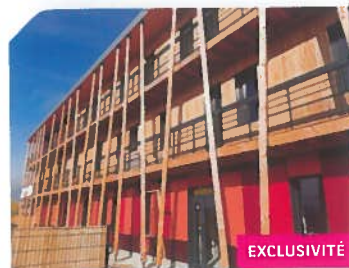
DIJON CENTRE - GARE TGV

7.900 m² env. de bureaux entièrement rénovés

- À partir de 120 m² env.
- Plateaux de 680 à 930 m² env.
- Certification BREEAM
- Accessibilité PMR / ERP
- Parking sous-sol

EXCLUSIVITÉ

À LOUER / À VENDRE



DIJON NORD - VALMY

371 m² env. de bureaux neufs

- Divisibles à partir de 76 m² env.
- Accessibilité PMR / ERP
- Parking privatif
- Disponibilité immédiate

EXCLUSIVITÉ

À VENDRE



n°1

**BNP PARIBAS REAL ESTATE,
du conseil et de la transaction
en immobilier d'entreprise*
vous trouve la solution.**

Toutes nos offres sur : www.bnppre.fr

* En France, BNP PARIBAS REAL ESTATE TRANSACTION FRANCE, Société Anonyme, au capital de 2 000 000 Euros, dont 1 000 000 en numéraire, est soumise au statut de la Société de Biens Immobiliers (SBI) au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTOIRE et inscrit sous le n° 53824 529 570 857. Siège de la carte professionnelle Transaction sur Immobilier et Fonds de Commerce et Gestion Immobilière N° 03-A0001 délivré par la Préfecture des Hauts de Seine, le 14/04/2014 et renouvelé le 14/04/2015. Conformément à la loi n° 70-107 du 17/01/1970 relative à l'information des investisseurs et au droit des sociétés, vous pouvez consulter les informations des données vous concernant que vous pouvez exercer sur courrier documenté sous pli contractuel. Les renseignements communiqués le sont à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de BNP PARIBAS. Conformément à la loi n° 70-107 du 17/01/1970 relative à l'information des investisseurs et au droit des sociétés, vous pouvez consulter les informations des données vous concernant que vous pouvez exercer sur courrier documenté sous pli contractuel. BNP PARIBAS REAL ESTATE, à l'attention du Coordinateur de la protection des données personnelles, 157 Quai de la Liberté de Strasbourg, 69687 STY LES MOULINEAUX Cedex ou par courrier électronique à l'adresse : information@bnppre.fr

(investissements et/ou innovation). Il intervient en complément de Bpifrance garantie au titre des fonds nationaux pour garantir les prêts bancaires contractés par les entreprises.

MICRO CRÉDIT ADIE

Offre du conseil régional pour les porteurs de projets n'ayant pas accès au crédit bancaire et dont le plan de financement est inférieur ou égal à 15 000 euros. Prêt de 5 000 euros maximum, remboursables sur 24 mois, au taux de 7,98 % par an. Ce prêt peut intervenir en complément de primes et d'aides, mais pas de prêt bancaire. Une caution solidaire, à hauteur de 50 % du montant du micro-crédit, est demandée.

RÉSEAU ENTREPRENDRE

Il s'agit d'un réseau de chefs d'entreprises qui accompagne les nouveaux entrepreneurs. Sa mission est de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses. Le cœur de métier de Réseau Entreprendre se traduit, d'une part, par un accompagnement par des chefs d'entreprise qui transmettent leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique ; et d'autre part, par un financement sous forme de prêts

d'honneur, particulièrement intéressants pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE

Cette offre de Bpifrance aide le créateur à préciser son plan d'entreprise et à valider la faisabilité de son projet d'innovation. Les dépenses éligibles concernent la conception et la définition du projet, les études de faisabilité commerciale, technique, juridique et financière, la recherche de partenaires... La participation au financement du projet se fait sous forme de subvention plafonnée à 30 000 euros.

PREMICE

Association qui a pour but de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création et de développement d'entreprises innovantes valorisant, notamment, les compétences et les résultats des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche publics de Bourgogne. La structure est labellisée Business Innovation Center par le réseau European Business Network et depuis 2000, Incubateur régional d'entreprises technologiques innovantes de Bourgogne, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

BOURGOGNE ANGELS

Proposé par France Angels, la structure des Bourgogne Angels regroupe des passionnés de l'aventure entrepreneuriale qui investissent leur argent personnel dans de jeunes entreprises aux concepts novateurs. Ces particuliers, indépendants, peuvent financer un projet dans n'importe quel secteur d'activité à condition d'avoir une affinité avec l'entrepreneur, une bonne impression générale du projet et que la société présentée soit à fort potentiel de croissance.

IMPLANTATION

AVANCE REMBOURSABLE

L'aide régionale consiste en l'apport en quasi-fonds propres à l'entreprise, sous forme d'un prêt à taux zéro sans garantie (avance remboursable), de 2 000 euros à 20 000 euros en fonction du projet de l'entreprise, permettant d'augmenter le fonds de roulement de celle-ci. Elle s'adresse aux très petites entreprises (TPE) artisanales, commerciales ou de services, inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés situées en Franche-Comté.

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Aide à la personne, étant précisé qu'une seule personne peut être

bénéficiaire par projet pour financer des plans d'affaires pour les candidats à la création. Le montant de l'aide est calculé sur la base d'une prise en compte des dépenses à hauteur de 30 % plafonnées à un coût de 12 195 euros HT (soit une aide de 3 658 euros maximum par plan d'affaires), sous forme de subvention.

WELCOME

Une plateforme pour consulter et pour poster des offres d'hébergement ou de recherche de locaux. Elle met également à disposition un réseau d'entreprises et de partenaires afin de mettre en relation les entreprises demandeuses et offreuses d'hébergement.

FISCALITE

JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Ce statut confère un certain nombre d'exonérations fiscales et sociales aux PME qui engagent des dépenses de recherche et développement représentant au moins 15 % de leurs charges.

Retrouvez toutes les aides et les conditions sur : www.entreprendre-en-bourgogne-franche-comte.fr